

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de Cloridorme tenue le 21 juin 2017 à
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville

Mmes Sophie Côté
Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin

Était également présente Madame Marie Dufresne,
directrice générale, de même que l'Inspecteur municipal,
monsieur Yvan Pruneau et son adjoint Paul-René Francoeur.

2- ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Marc Caron, constate le
quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

3- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #168-06-17

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER L EST
RÉSOLU L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Changement de travaux /subvention voirie
- 2- Travaux chalet des sports
- 3- Installation fosse septique
- 4- Achat de couvert de fosse septique
- 5- Poubelle brisé d'un citoyen
- 6- Appui TACIM
- 7- Inauguration thématique commune
- 8- Documents présentés au MAMOT- justification
Oxycair et projet égout.
- 9- Comptes à payer
- 10-Période de questions
- 11-Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #169-06-17

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier
municipal (PAARRM)- demande de subvention 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique pour la route du
Brûlé que nous avons demandée n'est pas admissible et que
de plus le mur de la route serait de responsabilité du
ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS IL EST PRÉPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR
CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise sa
directrice générale, Madame Marie Dufresne à faire
parvenir au ministère une nouvelle demande selon les items
établis avec l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution #170-06-17

Travaux à réaliser/chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER
ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme après s'être rendu sur les lieux et avoir analysé le tout autorise les travaux selon la liste remise au conseil municipal soit :

- Couper les arbres
- Irrigation du sol et nivelage
- Préparation du terrain de jeux et du stationnement
- Transport de gravier

QUE ces travaux soient réalisés par Luc Tapp entrepreneur sur tarif horaire pour un maximum de 20 000\$.

QUE l'inspecteur municipal ou son adjoint soit présent sur place tout le temps des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #171-06-17

Installation fosse septique/chalet des sports

Demande de soumissions faite auprès de deux entrepreneurs selon le rapport de l'ingénieur (rapport transmis avec la demande)

Deux soumissions reçues :

Transport Dupuis & Dupuis : 12 237.20\$ plus taxes applicables

Les 3 G 8 200\$ plus taxes (cependant une note concernant l'état du sol est incluse à la soumission)

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil accepte la plus basse soumission soit celle des 3 G , fosse qui devra être installée avant le début des travaux.

QUE l'inspecteur municipal ou son adjoint soit sur place.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

Résolution #172-06-17

Achat couvert de fosse

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat de couvert de fosse septique, celles qui ont été brisées par les employés seront remplacées et pour ceux qui en désirent seront facturés au prix coutant, de même que pour deux voyages de 0 ³/₄.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution #173-06-17

Poubelle brisée

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal devrait remplacer la poubelle
brisée.

CONTRE : Nathalie Francoeur, Marcel Minville et Laurence
Beaudoin.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Résolution #174-06-17

Appui TACIM

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal donne son appui au TACIM dans ses
revendications concernant *l'entente de transport entre la Régie
inter-municipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-
Madeleine (RÉGÎM) et le transport adapté et collectif intégré des
Marées inc., (TACIM)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #175-06-17

Inauguration thématique/commune

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL
EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal procèdera à l'inauguration des
thématiques installées à la Commune, réalisée par le
conseil de l'eau.

Cette activité se tiendra en juillet, mardi le 11 juillet
sous forme d'un 5 à 7. Les médias et la population seront
invités à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #176-06-17

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES CONTRATS OCTROYÉS À LA FIRME BPR ET À
LA FIRME INSPEC-SOL DANS LE CADRE DES PROJETS DE COLLECTE, ET
ASSAINISSEMENT DES EAUX ET MISE AUX NORMES DES OUVRAGES
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT QUE depuis 1998, la municipalité de Cloridorme travaille à corriger ses
problématiques de déversement d'eaux usées dans l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1998, la municipalité de Cloridorme tente de corriger ses
ouvrages d'alimentation en eau potable, afin d'assurer le service à ses résidents ;

CONSIDÉRANT QUE dès 1998, la municipalité a mandaté la firme BPR pour lui fournir les
services techniques requis pour préparer et réaliser ses projets et que les mandats ont été
octroyés par les résolutions # 095-05-98, # 155-09-98 et # 222-09-99 ;

CONSIDÉRANT QUE dès 2001 la municipalité a mandaté la firme Inspec-Sol, pour lui fournir
les services d'expertise géotechniques et de contrôle qualité pour la préparation et la
réalisation de ses projets, et que les contrats ont été octroyés par la résolution # 106-01-01;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1998, la municipalité a travaillé en collaboration avec BPR,
Inspec-Sol et le ministère des Affaires Municipale et de l'Occupation du territoire (MAMOT),
pour la préparation et la réalisation de ses projets.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a procédé à des travaux d'assainissement des eaux usées et au projet pilote Ocycair en collaboration avec le MAMOT et le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification du transport du Québec, qui a effectué des travaux majeurs sur son réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a débuté les premières approches du projet en 1998, tel que mentionné dans les résolutions que vous avez en votre possession, donnant les mandats à BPR et à Génigroupe acheté par Inspec-Sol par la suite, et qu'en aucun moment, la légalité des mandats n'a été questionné, ni par le MAMOT, ni par le MTMDET malgré les nombreux documents et correspondances échangées avec les dits mandataires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un avis légal qui confirmait et reconnaissait la validité des mandats adjugés en 1998 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été de bonne foi dans ce dossier et avons toujours agi pour le mieux-être de notre collectivité, en pensant que ce projet était le meilleur pour notre population et le moins dispendieux ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a toujours été informé des mandataires retenues par la municipalité pendant la réalisation de son projet.

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport final effectué par vos mandataires un montant de 100 000 \$ nous ait coupés suite au non-respect de l'article 5 du protocole selon vos dires, alors que nous avons toujours été de bonne foi, et qu'en aucun moment la validité du mandat n'a été questionnée et qu'aucun avis n'a été donné à la municipalité à ce sujet malgré les échanges de documents avec les firmes mise en cause.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sophie Côté et il est résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Cloridorme demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de révisé son analyse relativement à la coupure éventuelle de 100 000 \$ d'aide financière ;

QUE la municipalité de Cloridorme avise le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cas du maintien de la coupure, de l'impact négatif qu'une telle décision aurait pour la municipalité.

QUE la municipalité désirerait connaître la position du ministère concernant les ajustements de dépenses qui ont été faites, suite aux réclamations, ajustements effectués et analysés par monsieur Simon Bélanger, dont l'ingénieur de Tétra Tech, Marc Chrétien dans son courriel du 16 septembre 2016 demandait des précisions sur ces coupures..

QUE la municipalité désire déposer au MAMOT un résumé du dossier Oxycair avec les explications requises concernant ce dossier et espère que le ministère accordera l'aide financière que la municipalité aurait dû recevoir au tout début de l'essai pilote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #177-06-17

Comptes à payer

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des comptes et frais de déplacement présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Résolution #178-06-17

Levée de la réunion

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU la clôture de la séance à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marc Caron maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-très.

Monsieur Jean François Bellemare, ing.

Voici un résumé des grandes lignes qui caractérisent le dossier de mise aux normes de l'eau potable à Cloridorme (dossier Oxycair):

- Décembre 2008 : Acceptation du MDDEP pour la réalisation d'un essai pilote avec la technologie Oxycair (**voir courriel 46468-Cloridorme/protocole de suivi de la technologie Oxycair**)
- Mai 2009 : Présentation du protocole de suivi Oxycair;
- Aout 2009: ok du MAMROT pour que soit mis en place un essai pilote pour une nouvelle technologie de traitement (Oxycair)
- Septembre 2009 : début des travaux de déboisement pour ligne électrique qui devait être mise en place pour alimenter petit bâtiment de service localisé à proximité des prises d'eau (environ 2,0 km de la route 132 au sud)
- Sept-octobre 2009 : arpentage, plans d'ingénierie succincts pour bâtiment de service, prise d'eau parallèle, etc.
- Octobre 2009 : construction bâtiment de service, prise d'eau, drains, etc.
- Novembre 2009 : l'axe de passage de ligne d'Hydro-Québec traversait 23 propriétés privés. 3 ont refusés de signer une entente sur droit de passage avec la municipalité.
- Décembre 2009 : négos avec les 3 propriétaires pour tenter de trouver entente de gré à gré et faire en sorte que Hydro puisse monter la ligne en décembre (temps de travaux prévus; 3 semaines); NÉGOS ONT ÉTÉ INFRUCTUEUSES
- Janvier 2010 : mise en branle processus usuel de préparation parcelles techniques, etc.
- Février 2010 : rencontre avec les propriétaires par évaluateur, etc
- Septembre à décembre 2010 : Période d'échantillonnage de l'eau brute et de l'eau après traitement Oxycair;
- Mars 2011 : Rapport sur les résultats d'analyse Oxycair;
- Juillet 2011 : Transmission au MAMOT d'une estimation comparative des couts entre Oxycair et Dagua avant les résultats de l'essai pilote;
- Septembre 2011 : Rencontre avec le MAMOT au sujet d'Oxycair;
- Janvier 2012 : Réponses aux commentaires du MAMOT de décembre 2011;
- Février 2012 : Rencontre avec la municipalité pour faire le point sur les consommations en eau;
- Octobre 2012 : Recherche de fuites pour diminuer les consommations en eau;
- Novembre 2012 : Bilan du dossier (incluant les mesures d'économie d'eau potable) à Simon Bélanger du MAMOT et accord du MAMOT pour que le dossier soit dans la TECQ 2010-2013;
- Janvier 2013 : Bilan d'eau résidentiel avec mesures de débit;
- Été 2013 : Réparation des fuites identifiées lors de la campagne de recherche de fuites de 2012;
- **Septembre 2013 : Nouvelle campagne de mesure de débit et demande de budget pour rencontrer les nouvelles exigences du MAMOT (rationalisation des débits pour statuer sur le débit de conception) ciblées dans une correspondance du 22 août 2012 adressée à la municipalité;**
- **Mars 2014 : Nouvelle campagne de mesure de débits de nuit;**
- Avril 2014 : Transmission au MAMOT d'un rapport sur le nouveau débit de conception dans le but d'obtenir l'aval du ministère; Réponse du MAMOT à l'effet qu'il ne commentera pas le rapport qui lui a été transmis le 7 avril à cause d'un changement dans le programme d'aide financière (PIQM remplacé par PRIMEAU). Le projet n'a pas, selon mes souvenirs, été présenté dans PRIMEAU puisque le taux d'aide était de 50%. **VOIR COURRIEL - « Canton de Cloridorme Mise aux normes des installations de production d'eau potable » AINSI QUE LE FICHER PDF « Cloridorme - Débit de consommation-2014-04-07 »**
- Mai 2014 : Transmission du rapport de rationalisation des débits et du débit de conception à BPR;

Donc, pour répondre aux interrogations de M. Bellemare, ingénieur au MAMOT, la technologie Oxycair a démontré des résultats concluants mais n'a pas été présenté au MDDELCC car le MAMOT a demandé qu'une rationalisation des débits soit effectuée et qu'un rapport comparatif de technologie applicable soit produit. Nous avons donc procédé à la réalisation d'activité visant la diminution des débits et revu à la baisse le débit de conception en avril 2014. Sur réception de cette révision des débits, le MAMOT nous a informé que le programme d'aide financière PIQM (aide financière de 95%) était maintenant terminé et que le nouveau programme PRIMEAU le remplaçait mais avec un taux d'aide de 50%. La municipalité devait donc présenter à nouveau le projet dans ce nouveau programme et elle ne l'a pas fait à cause de l'aide financière trop basse.

Voici un résumé qui nous l'espérons vous explique la situation, et que compte tenu que la municipalité a dû, à l'époque utiliser sa taxe d'accise, avec votre recommandation, et qu'elle a assumé les autres dépenses à 100%. Nous demandons donc au MAMOT de revoir sa position et de nous accorder l'aide financière de 95% qui devait nous être octroyé.

Je vous prie de recevoir, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Marie Dufresne dg

p.j.